



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 236-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 955 344 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN GOSFORD NORD - SEGMENT 5

AVIS PUBLIC, est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 10 février 2026, le conseil de la Municipalité d'Inverness a adopté le règlement numéro 236-2026.

L'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 955 344 \$ pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord - Segment 5.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 1799, rue Dublin, Inverness aux heures normales d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Inverness, ce 11^e jour de février 2026.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 11^e jour de février 20256.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière